

M. Murphy: Monsieur le président, je tiens à signaler au nom de mon caucus que nous sommes tout disposés à suivre la procédure proposée. Nous allons traiter de tous les articles du projet de loi au moment de l'examen de l'article 2 et le vote sur cet article pourrait s'appliquer à tous les autres.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

M. Pinard: Je voudrais très brièvement invoquer le Règlement au sujet des travaux de la Chambre. Je tiens seulement à informer la Chambre que nous traiterons lundi du projet de loi C-34, mais que contrairement à ce que j'ai dit hier, nous débattons du projet de loi C-9 à partir de mardi matin, puis mercredi, jeudi et ainsi de suite.

M. Hnatyshyn: Surprise!

* * *

LA LOI SUR LES CRIS ET LES NASKAPIS DU QUÉBEC

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre, formée en comité plénier sous la présidence de M. Corbin, reprend l'étude du projet de loi C-46, concernant diverses dispositions de la Convention de la baie James et du Nord québécois et de la Convention du Nord-Est québécois relatives essentiellement à l'administration locale des Cris et des Naskapis et au régime des terres des catégories 1A et 1A-N, présenté par M. Pepin (au nom du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien).

M. Taylor: Monsieur le président, j'invoque le Règlement. À l'Assemblée législative de l'Alberta, il nous arrivait assez souvent d'étudier le titre, l'article 2 et le préambule ensemble et, à moins qu'un député ne demandât qu'un autre article fût étudié, la Chambre se mettait d'accord pour tout adopter en même temps. À ce moment-là, personne ne pouvait prétendre plus tard ne pas avoir eu l'occasion de parler de l'article 24, de l'article 28 ou de n'importe quel autre.

Le président: Comme il n'y a pas d'autres recours au Règlement, la présidence fera comme si c'était entendu et décrètera que le débat sur l'article 2 portera aussi sur tous les autres articles et que, lorsque l'article 2 sera mis aux voix, le vote s'appliquera à tous les autres articles.

Sur l'article 2—*Définitions:*

M. McDermid: Monsieur le président, j'ai une série de questions à poser au ministre cet après-midi. Les Cris et les Naskapis représentent environ 25 p. 100 de la clientèle du bureau régional du ministère au Québec. Parce que la région en cause est isolée, la proportion est peut-être même un peu plus forte. Je voudrais savoir si, avec l'adoption de la loi, il y aura une réduction du nombre des années-personnes au sein du ministère. Combien d'argent le ministère économisera-t-il? Cela recouvre toute la question de l'autonomie et de la prise en charge de leurs propres affaires par les Cris et Naskapis, ce qu'ils ont prouvé pouvoir si bien faire. Qu'arrivera-t-il au juste au ministère? Le nombre d'années-personnes sera-t-il réduit?

Convention de la baie James

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, je tiens à dire au député de Brampton-Georgetown que nous espérons de tout cœur pouvoir réduire les effectifs après quelques mois. C'est ce que je désire et c'est le but général que vise le ministère.

On peut dire que les Cris et les Naskapis, même avant la présentation de cette mesure, exerçaient déjà une certaine autonomie, sachant que c'était conforme à l'esprit des accords de la baie James, que les deux échelons de gouvernement y étaient favorables et que l'appui était presque unanime au comité permanent, comme l'ont exprimé le député, ses collègues et les députés du NPD. Nous avons interprété aussi largement que possible la loi sur les Indiens dans ce cas-ci pour faciliter l'application du régime autonome des Cris et des Naskapis. Il ne faut pas l'oublier quand on prétend que la majorité des fonctionnaires du ministère, à moins d'avoir été invités par les Cris à s'occuper d'une certaine question, ne se préoccupaient guère des Cris et des Naskapis, qui étaient autonomes sous de nombreux rapports.

M. McDermid: Je ne veux pas prêter au ministre des propos qu'il n'a pas tenus, mais il voudra peut-être rectifier mes affirmations. Prétend-il que, quand les Cris ont assumé leurs responsabilités dans les domaines de l'enseignement, de la santé et des services sociaux, le nombre d'années-hommes pour la région de Québec a été réduit au ministère? C'est à cela que le ministre a fait allusion, si je ne m'abuse, et comme c'est déjà fait, je ne crois qu'il y ait d'autres compressions dans le personnel.

● (1440)

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, non seulement il y en aura d'autres, mais la situation se présente encore mieux que ne le pense le député. Nous avons sabré dans le personnel depuis quelques années. Je tâcherai de fournir les données au député. Nous avons notamment fermé définitivement le bureau de Val d'Or dans la circonscription de mon collègue. Mais avant que nous prenions cette décision, c'était un bureau important qui abattait beaucoup de travail. Nous avons réduit les effectifs dans ce secteur et nous comptons maintenant accélérer ce processus suite aux mesures que nous avons prises.

M. McDermid: Monsieur le président, si c'est vrai, ne pourrait-on pas en faire autant pour les effectifs du ministère qui ont plutôt augmenté ces dernières années? Le bureau de Val d'Or a bel et bien été fermé, mais les employés ont conservé leur emploi. Ils ont été mutés au bureau régional et au siège social à Ottawa. On n'a pas fait ce qu'on aurait dû normalement faire.

M. Munro (Hamilton-Est): Monsieur le président, je vais faire un dessin au député pour lui faire voir comment cela s'applique au Québec en particulier. Depuis quatre à cinq ans, nous avons réduit le personnel du ministère de 1,200 personnes en chiffres absolus. C'est une compression globale de personnel. J'imagine qu'en fonction de sa population indienne cela représente probablement pour le Québec 200 personnes. Je vais faire parvenir au député les chiffres exacts.